

D U 2 8 M A I A U 1^{ER} J U I N 2 0 2 5



FRENCHMAN[®]

TRIATHLON **CARCANS**



LAND
OF RECORDS



RACE RECORDS
€5,000 BONUS PRIZE

FRENCH RECORDS
€10,000 BONUS PRIZE

WORLD RECORDS
€100,000 BONUS PRIZE

Race Records : €2,500 homme / €2,500 femme - French Records : €5,000 homme / €5,000 femme - World Records : €50,000 homme / €50,000 femme





SOMMAIRE

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR	I
ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES ET LES HORAIRES	I
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES	2
ARTICLE 4 : ENGAGEMENT	2
ARTICLE 5 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION	3
ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS	3
ARTICLE 7 : RÈGLEMENT FFTRI	3
ARTICLE 8 : ARBITRAGE ET RÈGLES APPLICABLES SUR LA COURSE	4
ARTICLE 9 : SANCTIONS ET PÉNALITÉS	4
ARTICLE 10 : LISTE DES INFRACTIONS ET SANCTIONS	4
ARTICLE 11 : PROGRAMME GLOBAL & TEMPS LIMITES	5
ARTICLE 12 : NATATION	5
ARTICLE 13 : ÉPREUVE CYCLISTE	6
ARTICLE 14 : ÉPREUVE PÉDESTRE	7
ARTICLE 15 : SÉCURITÉ DES CONCURRENTS	8
ARTICLE 16 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE	8
ARTICLE 17 : MODIFICATION DES ÉPREUVES	8
ARTICLE 18 : ANNULATION D'UN CONCURRENT OU DE L'ÉPREUVE	8
ARTICLE 19 : ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION	9
ARTICLE 20 : ASSURANCE ANNULATION	9
ARTICLE 21 : PAS D'ASSURANCE ANNULATION	10
ARTICLE 22 : ASSURANCE ORGANISATION	10
ARTICLE 23 : AIDE MÉDICALE	11
ARTICLE 24 : DOPAGE	11
ARTICLE 25 : ATHLÈTES ÉLITES	11
ARTICLE 26 : PRIZE MONEY	12
ARTICLE 27 : LANDS OF RECORDS	13
ARTICLE 28 : CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE	14
ARTICLE 27 : OBJETS TROUVÉS / PERDUS	14
ARTICLE 28 : DROIT À L'IMAGE	14

H&A FRENCHMAN TRIATHLON CARCANS 2025

RÈGLEMENT ÉPREUVE



« L'inscription d'un concurrent et / ou sa participation à la compétition (ou une partie) implique automatiquement et de plein droit son acceptation pleine et entière des règles présentées dans ce document ».

Article 1 - L'organisateur

Le « H&A Frenchman Triathlon Carcans » est organisé par la « SARL FRENCHMAN CONNECTION » du Mercredi 28 Mai au Dimanche 1er Juin 2025.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

Article 2 - Les épreuves et les horaires

Mercredi 28 Mai

14h : Frenchkid Aquathlon

Distances différentes en fonction de l'âge

Jeudi 29 Mai

7h00 : Départ Cordeillan-Bages Triathlon M

1500m natation / 40kms vélo / 10kms course à pied

14h : Départ EDENAUTO e-POWER Triathlon XS

400m natation / 10kms vélo / 2,5kms course à pied

Vendredi 30 Mai

7h00 : Départ Sichel Sport Triathlon L

1900m natation / 90km vélo / 21km course à pied

Samedi 31 Mai

7h : Départ H&A Frenchman Triathlon XXL

3800m natation / 180km vélo / 42km course à pied



Article 3 - Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves proposées par l'organisation sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon et également aux non licenciés FFTRI.
La compétition est ouverte à tous les publics.

- Triathlon Distance XS : Accessibilité à partir de la catégorie Benjamin
- Triathlon Distance M en individuel : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Triathlon Distance M en relais : Accessibilité à partir de la catégorie cadet
- Triathlon Distance L : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Triathlon Distance XXL en individuel : Accessibilité à partir de la catégorie Junior
- Frenchkid : Accessible aux enfants âgés de 6 ans à 11 ans

Article 4 - Engagement

L'engagement se fait individuellement, il n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

Pour les licenciés FFTRI

La licence FFTRI saison 2025
Le règlement des frais de participation

Tous les licenciés FFTRI devront lors de leur inscription en ligne, transmettre leur licence à jour précisant « LICENCE COMPÉTITION ». Les licences entraînements/loisirs ne sont pas valides pour participer à des triathlons en compétition.

Pour les non-licenciés FFTRI

- 1-) Le Pass compétition à souscrire depuis le site klikégo dans votre espace athlète
- 2-) Le questionnaire de santé à compléter sur le site de klikégo lors de votre inscription
- 3-) Le règlement des frais d'inscription

Une autorisation parentale pour les mineurs est à compléter sur le site de Klikégo lors de l'inscription.

Ø - Seule la licence FFTRI est acceptée



Article 5 - Date limite d'inscription

La date limite d'inscription via le site www.frenchmantriathlon.com sera effective le :

- XXL - le 5 Mai 2025
- L - le 5 Mai 2025
- XS + M & relais + Frenchkid Duathlon - le 15 Mai 2025

Article 6 - Inscriptions

Les concurrents ne peuvent s'inscrire sur que le site www.frenchmantriathlon.com

L'inscription est ferme et définitive.

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclue.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entraînera la disqualification du participant qui est considéré comme une usurpation d'identité, passible du pénal.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

Pour tous les athlètes de la catégorie V7 et plus il leur sera demandé un certificat médical avec la mention «triathlon en compétition sur la distance à réaliser (XS/M/L/XXL)» de moins de 6 mois à la date du triathlon même si l'athlète est licencié FFTRI.

Sans ce document son inscription ne sera pas validée.

Article 7 - Règlement FFTRI

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et le règlement de l'organisation. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation du règlement FFTRI et du présent règlement.



Article 8 - Arbitrage et règles applicables sur la course

Un jury d'arbitres sera constitué par la Ligue d'Aquitaine afin d'appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Les décisions sont sans appel durant les épreuves.

Ils sont seuls habilités à faire appliquer le règlement.

Article 9 - Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement de la FFTRI.

Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif.

Article 10 - Liste des infractions et sanctions

CARTON ROUGE

Disqualification immédiate – remise de dossard à l'arbitre et arrêt de la course
Comportement grossier et/ou anti-sportif
Dossard coupé sans possibilité d'en changer
Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course
Non-respect du code de la route
Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, etc..
Ravitaillement hors zones prévues
Jet de déchet et/ou abandon de matériel hors « Zone de Propreté »
Drafting caractérisé
Temps limite dépassé

CARTON BLEU

Pénalité de 5 min pour le format XXL et le format L et de 2 min pour le format M
NEW : 2 cartons bleus sur le format M = Disqualification
NEW : 3 cartons bleus sur le format XXL & L = Disqualification

CARTON JAUNE - STOP & GO

Demande de remise en conformité
Gêne volontaire
Dossard mal positionné ou plié,
Équipement mal rangé dans le parc

MISE HORS COURSE et/ou NON CLASSE
(sans présentation de carton rouge)
"Pénalité" non faite

Aucune réclamation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre. Ils sont habilités à sanctionner une quelconque irrégularité à tout moment. Il est de la responsabilité de l'athlète de se rendre à la prochaine « zone de pénalité » et d'y effectuer sa pénalité. S'il ne le fait pas, il sera automatiquement disqualifié.



Article 11 - PROGRAMME GLOBAL 2025 & TEMPS LIMITES

	KIDS	M Indiv & relais 1500 - 40 - 10	XS Indiv & relais 400 - 10 - 2,5	L Indiv 1900 - 90 - 21	XXL Indiv 3800 - 180 - 42
DATE	Mercredi 28 mai	Jeudi 29 mai	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Samedi 31 mai
RETRAIT DES DOSSARDS	9h - 13h	Mercredi 28 mai : 9h - 20h Jeudi 29 mai : 5h30 - 6h30	Mercredi 28 mai : 9h - 20h Jeudi 29 mai : 9h - 13h30	Jeudi 29 mai : 9h30 - 20h Vendredi 30 mai : 5h30 - 6h30	Jeudi : 10h - 17h Vendredi 30 mai : 9h30 - 20h
HORAIRE DÉPART	14h	7h	14h	7h	7h
OUVERTURE PARC À VÉLO Dépôt vélo	/	5h30	12h30	5h30	5h30
FERMETURE PARC À VÉLO Dépôt vélo	/	6h45	13h45	6h45	6h45
HORAIRE CONSIGNE	/	6h - 13h	13h - 16h	6h - 7h30 / 11h - 17h	
BRIEFING DE COURSE	/	Briefing digital	Briefing digital	Briefing digital	La veille 18h & 18h30
TYPE DE START (rolling ou mass)	Départ par tranche d'âge	7h - 7h45 (6 athlètes toutes les 6 sec)	Rolling start	7h - 8h (6 athlètes toutes les 6 sec)	Mass start
CLÔTURE T1	/	8h45	14h20	9h10	9h15
CLÔTURE T2	/	10h45	14h50	13h30	17h30
ARRIVÉE DU 1ER	/	8h45	14h30	10h40	14h45
OUVERTURE PARC À VÉLO Retrait vélo		11h	15h	13h30	17h30
RÉCOMPENSES	17h	11h30	15h	15h30	Dimanche 1 juin - 10h
CLÔTURE ÉPREUVE	17h	12h	15h15	16h	00h

Article 12 - Natation

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24,5°C. Le port du bonnet de bain de l'organisation est obligatoire et il sera remis le jour de la compétition par l'organisateur.

RÈGLEMENT NATATION

- Les bonnets de bain sont fournis lors du retrait des dossards et doivent être portés durant toute l'épreuve de natation. Si non porté risque de disqualification.
- Assurez-vous que la puce est attachée solidement à votre cheville avant de pénétrer dans l'eau.
- Le parcours natation sera balisé par des bouées tous les 200m. Il vous suffira de longer celles-ci pour arriver sur la plage.
- Nous mettons en place sur le parcours natation des bateaux, kayaks et maîtres-nageurs pour vous aider en cas de besoin. A cette période la température de l'eau sera d'environ 18°C/20°. Le port de la combinaison est autorisé et recommandé.
- Les palmes, plaquettes, pull-boys, tubas et autres objets aidant à la flottaison ne sont pas autorisés.

Si l'épreuve natation vient à être annulée en raison des conditions climatiques (tempête, pollution) elle sera remplacée par un parcours course à pied. Les tracés des parcours vélo et course à pied resteront inchangés.



Article 13 - Épreuve cycliste

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos

- Avant l'épreuve -

Les concurrents doivent se présenter à l'entrée du parc à vélo, casque sur la tête, jugulaire serrée avec les deux dossards épinglés et non pliés.
Lorsque les vélos sont entrés dans le parc il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

- Pendant l'épreuve -

Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions. Le casque devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main. Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard. Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors de zones de propreté. Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en vélo sur le circuit cycliste.

Une zone « consigne » sera installée à proximité du parc à vélo afin que les athlètes y déposent leur sac personnel et autre objet interdit dans le parc à vélo.

RÈGLEMENT VÉLO

- Pour votre sécurité le port du casque est obligatoire (voir règlement FFTRI).
L'organisateur fournira à l'athlète les différents dossards.
- Vous avez l'entière responsabilité de votre vélo le jour de la course. Vérifiez qu'il n'y ait pas de soucis mécaniques et que tout soit fixé sur votre vélo en toute sécurité.
- Des crevaisons et autres problèmes techniques du type surgonflage peuvent survenir lors de la course. Soyez préparés à ce type de problème.
- Votre vélo doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Triathlon. Les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement FFTRI (sauf en cas de vent fort). Attention pour le triathlon XS elles sont interdites car c'est une course avec DRAFTING / aspiration-Abri autorisé.
- Si vous avez une pompe à vélo à pied, pensez à la remettre à un de vos proches avant le début de la course. Ce genre de matériel ne sera pas autorisé dans le parc à vélos une fois celui-ci fermé.



// DISTANCE MINIMALE ENTRE LES VÉLOS //

	DISTANCES	CARTON	TEMPS PÉNALITÉ	ZONE DE PÉNALITÉ
XS	DRAFTING AUTORISÉ	Ø	Ø	Ø
M	7 m	BLEU	2 min	Avant l'entrée dans le parc à vélo
L/ XXL	12 m		5 min	

Chaque athlète est individuellement responsable pour toute réparation et incident à vélo.

CIRCULATION SUR LES ROUTES

Attention, nous avons le droit de passage prioritaire sur les routes et intersections

« Il est donc impératif que chaque athlète respecte le code de la route ».

Les services d'ordre du type Police, Gendarmerie et bénévoles sécuriseront au maximum la route, soyez prudents en arrivant aux carrefours et à tous moments. Un imprévu est très vite arrivé.

Lors d'une approche à un point de ravitaillement pensez à ralentir et restez attentifs aux déplacements des autres concurrents pour éviter toutes collisions.

Article 14 - Épreuve pédestre

Le parcours course à pied sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours de nombreux bénévoles.

Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné en course à pied sur le circuit pédestre.

RÈGLEMENT COURSE À PIED

Durant toute la course, l'athlète devra porter le dossard de façon visible, sur le devant, soit épinglé sur le maillot soit accroché à un porte dossard. Un vélo ouvreuse précédera le premier homme et la première femme et le dernier(e).



Article 15 - Sécurité des concurrents

La sécurité médicale est assurée par deux médecins et deux infirmiers plus les services de l'ADPC 33.

Article 16 - Ravitaillement et assistance

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure. Les bénévoles s'occupent de tout.

Pour le Triathlon XXL, l'athlète est seul responsable du contenu de son ravitaillement personnel. Aucunes substances illicites ne doivent être présentes sous peine de sanctions lourdes de la FFTRI et de l'Organisation. L'athlète doit faire preuve d'éthique sportive.

Article 17 - Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure.

Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Article 18 - Annulation de l'épreuve

Dans l'hypothèse où l'épreuve devrait être annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires, pandémie etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents.

Les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés.

Les concurrents renonceront à toute réclamation ou demande de remboursement du fait de cette annulation.



Article 19 - Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription (sauf cas énoncés dans l'article N°20 et 21).

Article 20 - Assurance annulation M - L - XXL

Toute annulation d'inscription sera soumise aux conditions d'annulation ci-dessous, et elle doit être obligatoirement souscrite au moment de vos achat de dossard sur Klikégo.

ASSURANCE ANNULATION FORMAT M - L - XXL

M : 10€

L : 20€

XXL : 30€

En souscrivant l'assurance annulation, l'athlète s'assure qu'en cas de maladie ou accident, décès du conjoint ou d'un descendant, il sera remboursé à la hauteur de 50% de ses frais d'inscription(hors assurance annulation) sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif avant **le 5 Mai 2025 pour le L et le XXL et 20 Mai pour le M.**

Ø Si l'athlète le souhaite, son inscription sera reportée à sa demande pour l'édition suivante.

Ø Si l'athlète le souhaite, son inscription peut-être transférée à l'athlète de son choix



Article 21 - Athlètes sans assurance annulation

Ø L'assurance annulation n'est pas proposée pour la distance XS.

Les athlètes n'ayant pas souscrit d'assurance annulation (XS/M/L/XXL) ne pourront en aucun cas demander un report de dossard ou obtenir un remboursement de leur inscription.

Vous aurez néanmoins la possibilité de revendre votre dossard via la plateforme de revente mise en place par klikégo. Le coût du transfert d'inscription est facturé 20€ à l'athlète propriétaire du dossard L / XXL, 10€ pour la distance M et 5€ pour le XS.

Ce montant couvre les frais de dossier.

Article 22 - Assurance organisateur

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit licenciés à la FFTRI avec licence compétition, ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances.
- Soit licenciés à la FFTRI avec une licence loisir et/ou dirigeant, il vous sera demandé de souscrire le pass compétition.
- Soit non licenciés ils doivent souscrire un "PASS COMPÉTITION" qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile. Ils leur sont vivement conseillés de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

Les licences UFOLEP ne sont pas valables

Il est rappelé que lors de collision entre triathlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI.

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattachée à leur propre licence FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la route.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.



Article 23 - Aide médicale

NATATION

Des sauveteurs seront présents pour assurer votre sécurité sur le parcours natation

VÉLO - COURSE À PIED - AIRE DE TRANSITION

Vous rencontrerez de nombreuses fois sur les parcours cyclistes et pédestres des secouristes.
Assurez-vous d'être lucides et de pouvoir continuer la compétition.

« L'organisation tient à préciser que vous courrez l'épreuve en toute connaissance de cause de votre état de santé et qu'elle ne saurait être tenue responsable de vos blessures et dommages encourus pendant la course liée à votre état de santé ».

Article 24 - Dopage

Tous les athlètes peuvent faire l'objet de tests avant et après la course.
En vous inscrivant à notre épreuve, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests de dopage et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage.

Article 25 - Athlète Élite

Les Prizes Money sont versés uniquement aux athlètes qui partent dans la vague élite.

Horaire de départ de la vague Élite :

Triathlon Distance M : 7 heures

Triathlon Distance L : 7 heures

Les élites hommes et les élites femmes partent en même temps dans la même vague.

Si vous souhaitez faire partie de la vague élite merci d'envoyer
un mail à l'organisation en précisant votre palmarès.

mail : hello@frenchmantriathlon.com

Article 26 - Prize Money



Pour être en mesure de toucher la totalité de vos gains, il est impératif que l'athlète soit présent à la cérémonie des récompenses.

Seuls les athlètes inscrits dans le SAS Élite pourront toucher le prize money.

Le prize Money est soumis à l'impôt correspondant, conformément à la loi Française.

CORDEILLAN-BAGES TRIATHLON M	
HOMME	FEMME
1 000€	1 000€
800€	800€
600€	600€

SICHEL SPORT TRIATHLON L	
HOMME	FEMME
1 500€	1 500€
1 000€	1 000€
750€	750€

H&A FRENCHMAN TRIATHLON XXL	
HOMME	FEMME
2 500€	2 500€
2 000€	2 000€
1 500€	1 500€
1 000€	1 000€
500€	500€

Article 27 - LAND OF RECORDS



FORT DU PREMIER SUB8 RÉALISÉ EN FRANCE CETTE ANNÉE, LE H&A FRENCHMAN LANCE LE MÉDOC ATLANTIQUE LAND OF RECORDS.

LES PREMIÈRES RÉCOMPENSES VONT AUX RACE RECORDS AVEC DES PRIMES DE 2500€ POUR LES HOMMES ET 2500€ POUR LES FEMMES .

SEULE(E) L'ATHLÈTE QUI BAT EN PREMIER LE RECORD DE L'ÉPREUVE SUR LA DISTANCE XXL PERÇOIT LA PRIME 5000€ DE BONUS SONT DONC EN JEU POUR CEUX ET CELLES QUI OSERONT DÉFIER LES RECORDS DÉJÀ ÉTABLIS PAR LA CANADIENNE BROOKE BROWN EN 2015 À HOURTIN ET PAR LE FRANÇAIS FRANCK GUYON CETTE ANNÉE À CARCANS.

QUI PEUT RIVALISER FACE À UN SUB8 DE 7H50'20'' CHEZ LES HOMMES ET UN 9H26'53'' CHEZ LES FEMMES SUR CE PARCOURS XXL ?

LE MÉDOC ATLANTIQUE LAND OF RECORDS ATTEND LES CHALLENGERS SUR SON TERRITOIRE FLAT, FAST & FRENCH, ET D'AUTRES PRIMES AUX DÉFIS SONT À VENIR...
KEEP IN TOUCH !!!

Article 28 - Charte développement durable



Le « H&A FRENCHMAN TRIATHLON CARCANS » est un « Triathlon Durable ».

L'organisateur s'engage au respect de la charte définie par la FFTRI.

Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets. L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif. Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Article 29 - Objets trouvés / perdus

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre.

Tout objet trouvé peut être ramené :

28 au 30 Mai : Retrait des dossards

31 Mai : Parc à vélo

Tout objet marqué au nom de l'athlète pourra être retourné à son propriétaire contre remboursement.

Après le 15/06/2025, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

Article 30 - Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

CONTACTEZ-NOUS

ORGANISATEUR

MR BENJAMIN SANSON
HELLO@FRENCHMANTRIATHLON.COM

COMMUNICATION – SPONSORING – VILLAGE EXPOSANTS

LXIR – M. STÉPHANE BIÉNABE
+ 33 (0) 556 50 50 05
+ 33 (0) 611 74 16 61
EVENT.LXIR@WANADOO.FR

PHOTOGRAPHE OFFICIEL

M. SÉBASTIEN HURUGUEN
CONTACT@HURUGUEN.FR
[HTTPS://WWW.HURUGUEN.FR/SITE/BOUTIQUE](https://www.huruguen.fr/site/boutique)
-PHOTOS-TRIATHLONS/

